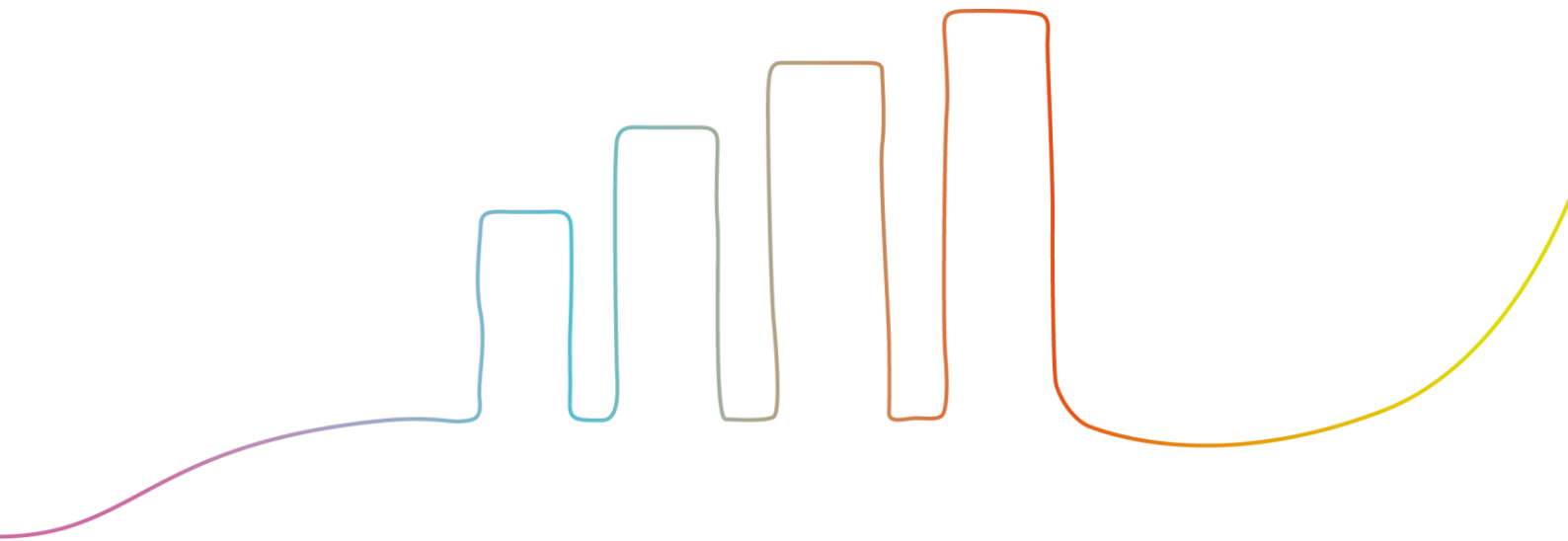


Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2017



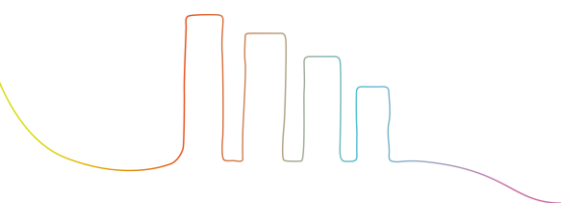
Introduction

Ce rapport contient le résumé du rapport complet sur la solvabilité et la situation financière (rapport SFCR) qui est disponible sur le site web d'Ageas en anglais.

La structure du rapport SFCR a été préparée comme décrit à l'annexe XX (vingt) du Règlement délégué (UE) 2015/35. Par ailleurs, les chiffres présentés dans le rapport SFCR sont conformes aux Etats quantitatifs (QRT) tels que déclarés aux autorités de supervision.

Tous les montants dans le rapport SFCR sont présentés en millions d'euros (EUR millions), sauf indication contraire. Les montants dans les QRT qui sont publiés sur le site d'Ageas sont présentés en milliers d'euros.

Dans ce rapport, la mention « Ageas » fait référence au groupe de sociétés composé d'ageas SA/NV et de toutes ses filiales. Lorsque les termes « local », « entité légale », « entité opérationnelle », « participation ne donnant pas le contrôle » sont utilisés dans ce rapport, il faut comprendre qu'ils sont utilisés en lien avec des filiales ou entreprises associées d'Ageas. Le terme « filiale » fait référence à une entité dont ageas SA/NV est, directement ou indirectement, actionnaire et dont elle détient le contrôle opérationnel et le terme « entreprise associée » fait référence à une entité dont ageas SA/NV est, directement ou indirectement, actionnaire et sur laquelle elle a une influence notable, mais dont elle ne détient pas le contrôle opérationnel.



Résumé

A. Activité et performance

Présent dans 15 pays en Europe et en Asie, et fort d'une expérience de 190 ans de l'assurance, Ageas offre des solutions d'assurance vie et non-vie à des millions de clients privés et professionnels. Ces derniers bénéficient d'une large gamme de canaux, aussi bien traditionnels que numériques.

En 2017, plus de 38 millions de clients ont accordé leur confiance à Ageas dans cet objectif. Nous avons aidé nombre d'entre eux à réaliser leurs ambitions personnelles. Nous avons procuré une tranquillité d'esprit à d'autres dans des moments difficiles de leur vie. Pour créer les bonnes solutions pour nos clients, nous les avons écoutés, avons approfondi le dialogue et avons agi en conséquence.

A l'heure d'évaluer 2017, nous touchons plus de clients que jamais. Nous avons officiellement lancé Troo aux Philippines, et plus récemment notre co-entreprise au Vietnam nous a donné l'occasion d'introduire l'univers d'Ageas à un nouveau public. Au Portugal, Ageas Seguros s'est, en seulement un an, affirmé comme une marque d'assurance reconnue et respectée.

L'année 2017 a vu nos activités d'assurance générer une solide performance opérationnelle et porter le résultat du Groupe à un sommet historique. Elle a été également une année au cours de laquelle le Groupe a continué à faire la démonstration de ses solides progrès vers les objectifs de son plan Ambition 2018.

Dans un environnement économique en constante évolution, dans lequel les besoins et les attentes des clients façonnent notre activité, nous avons réalisé d'excellents résultats tant en Vie qu'en Non-vie et la Belgique, l'Europe continentale et l'Asie ont dégagé d'excellentes performances opérationnelles. Nos opérations britanniques, bien qu'encore affectées par la révision du taux d'actualisation Ogden, ont donné des signes encourageants de progrès au cours d'une année de transition pour l'activité au Royaume-Uni. En Non-vie, les bonnes performances, en particulier en Belgique et en Europe continentale, nous ont permis d'enregistrer un ratio combiné bien meilleur que l'objectif défini dans notre plan Ambition 2018. Les encaissements ont continué d'augmenter et notre bilan est resté solide, avec des niveaux de solvabilité supérieurs à l'objectif Ambition 2018, et soutenu par une position de trésorerie nette robuste.

Sur la base de ces excellents résultats et confiants dans notre capacité à générer des liquidités, Ageas proposera aux actionnaires un dividende brut en numéraire d'EUR 2,10 par action, soit une hausse de 24% par rapport au dividende régulier de 2016.

B. Système de gouvernance

Ageas SA/NV a un Conseil d'administration et plusieurs comités consultatifs, à savoir un Remuneration Committee, un Corporate Governance Committee, un Audit Committee et un Risk & Capital Committee.

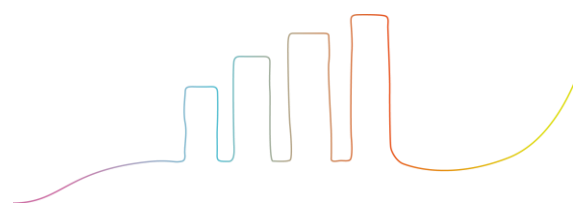
L'Executive Committee est composé exclusivement de membres du Conseil et est présidé par le Chief Executive Officer (le CEO). Mis à part le CEO, les membres de l'Executive Committee sont le Chief Financial Officer (CFO), le Chief Risk Officer (CRO) et le Chief Operation Officer (COO).

En mai 2017, les actionnaires ont nommé pour quatre ans un nouvel administrateur indépendant, Katleen Vandeweyer, et reconduit le mandat de Bart De Smet pour également quatre ans.

Au niveau d'ageas SA/NV, plusieurs mécanismes ont été mis en place pour garantir la gouvernance interne du groupe et assurer une interaction adéquate entre les organes de décision au niveau du groupe et au niveau des filiales afin de renforcer le partage d'informations et la supervision des filiales :

- Le premier mécanisme mis en œuvre par Ageas permet aux Administrateurs d'être nommés au Conseil d'administration de toute filiale d'ageas SA/NV. Une telle nomination constitue un outil précieux pour encore accroître la connaissance et la perception qu'a le Conseil des grandes problématiques dans les principales entités opérationnelles.
- Le Management Committee d'Ageas, l'organe qui conseille l'Executive Committee sur les questions liées à la stratégie et au développement de l'activité, comprend parmi ses membres le Chief Executive Officer des quatre entités commerciales (à savoir Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie), le Risk Officer du Groupe, ainsi que les membres de l'Executive Committee. Le Management Committee se réunit deux fois par mois, et la présence des Chief Executive Officers des quatre entités commerciales facilite la diffusion des instructions du groupe, garantissant la communication efficace de celles-ci.

La structure de gouvernance est complétée par des fonctions de contrôle indépendantes pour la conformité, l'audit interne, la gestion des risques et la fonction actuarielle. Des fonctions de contrôle sont en place au niveau de la holding et dans les entités opérationnelles locales. Des lignes hiérarchiques fonctionnelles sont établies entre les fonctions de contrôle du groupe et les fonctions de contrôle locales.



C. Profil de risque

Ageas, en tant que prestataire d'assurance international, crée de la valeur par l'acceptation, la rétention et la transformation de risques qui peuvent être correctement gérés dans une perspective individuelle ou de portefeuille global. Ageas est actif en assurances vie et non-vie et se trouve confronté, de façon interne et externe, à des risques susceptibles d'affecter ses activités opérationnelles, son rendement, le cours de son action, la valeur de ses investissements ou la vente de certains produits et services. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, qui est traité comme un secteur opérationnel à part.

La stratégie des risques globale d'Ageas consiste à :

- optimiser la valeur au profit des actionnaires dans les limites du cadre d'appétence au risque, tout en tenant compte de la protection des titulaires de polices. La prise de risque d'Ageas est à la fois contrôlée et dirigée vers des activités qui offrent des rendements ajustés du risque attractifs ;
- éviter des concentrations d'expositions non souhaitées à un risque individuel ou un risque collectif. Nous parvenons à suivre ces deux axes en ayant en place des systèmes de limite cohérents et des politiques pour toutes les catégories de risque tant au niveau du groupe que des segments ;
- prendre des risques que nous comprenons, pouvons valoriser et gérer de façon adéquate, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille global. Nous ne prenons pas de risques dont les conséquences et les pertes potentielles sont imprécises ou illimitées ;
- intégrer la gestion du risque dans des processus stratégiques (planification stratégique annuelle) et de prise de décision ;
- utiliser des modèles comme partie intrinsèque de la collecte d'informations, de la détermination des prévisions et projections sur la base d'événements et de paramètres spécifiques. Les modèles sont complétés par jugement d'expert, fondamental pour l'activité et la stratégie des risques ;
- favoriser un environnement ouvert propice aux communications efficaces sur les risques et leur gestion dans l'ensemble du groupe.

Les principales expositions au risque d'Ageas sont les risques de passifs d'assurance, les risques financiers, les risques opérationnels et les autres risques (risques stratégiques et risques commerciaux).

Le risque de passifs d'assurance englobe l'ensemble des risques de souscription d'assurance découlant de déviations de la sinistralité dues à des incertitudes et au timing des sinistres, ainsi que de déviations dans les coûts et renoncements, par rapport aux hypothèses sous-jacentes au moment de la souscription des polices.

Le risque vie inclut le risque de mortalité, le risque de longévité, le risque d'invalidité, le risque de morbidité (le risque de maladie grave) et le risque de renonciation et de rétention, le risque de dépenses, le risque de catastrophe et le risque de révision.

Le risque non-vie inclut le risque de réserve, le risque de prime et le risque de catastrophe. Le risque de réserve concerne les dossiers de sinistres en cours et le risque de prime concerne des sinistres futurs dont les sinistres liés au risque de catastrophe sont exclus. Le risque de catastrophe découle de sinistres provoqués par des catastrophes naturelles ou causés par l'homme.

Le risque de marché découle d'altérations préjudiciables de la situation financière, directement ou indirectement dues à des fluctuations du niveau et de la volatilité des prix du marché des actifs et des passifs. Il se décompose en une série de sous-risques, qui sont :

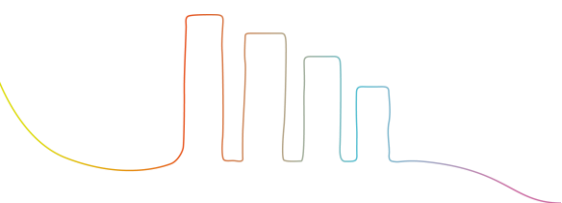
- a. le risque de taux d'intérêt ;
- b. le risque de cours ;
- c. le risque de spread ;
- d. le risque de change ;
- e. le risque immobilier ;
- f. le risque de concentration.

Le risque de crédit se décompose en deux sous-risques :

- a. le risque de défaillance d'investissement ;
- b. le risque de défaut de contrepartie.

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de liquider des placements ou d'autres actifs en vue de régler des engagements financiers échus. Par exemple, c'est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes, attendues ou non, de règlements de trésorerie, émises par des assurés ou par d'autres cocontractants, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité, à cause de contraintes relatives à la liquidation d'actifs. Ces contraintes peuvent être structurelles ou provenir de bouleversements sur les marchés.

Les engagements financiers d'Ageas et de ses entités opérationnelles locales sont souvent à long terme. Quant aux actifs détenus pour les honorer, ils sont généralement à long terme et peuvent s'avérer illiquides. Les sinistres et autres sorties de trésorerie peuvent s'avérer imprévisibles et sensiblement différents des montants attendus. En l'absence de ressources liquides permettant d'honorer des engagements financiers lorsqu'ils viennent à échéance, il faut emprunter des fonds liquides, voire vendre des actifs illiquides (moyennant, bien souvent, une forte perte de valeur) pour honorer ces engagements. Des pertes peuvent résulter de décotes qu'il faudrait consentir pour liquider certains actifs.



En tant que groupe d'assurance, Ageas est généralement générateur de trésorerie, et ce risque est donc relativement réduit. Les dernières années ont été marquées par l'effet de la crise de la dette (européenne). La Banque centrale européenne a mis en œuvre diverses politiques monétaires visant à soutenir la liquidité et à contrer ces crises. Ageas conserve une forte position de trésorerie de manière à pouvoir faire face, le cas échéant, à des situations de liquidité relativement difficiles. Une attention particulière est portée aux messages de la BCE quant aux évolutions potentielles de sa politique monétaire. L'horizon d'investissement pour les actifs du compte général a été défini en fonction des dates de paiement attendues pour les montants provisionnés dans la proposition de règlement WCAM. L'exercice potentiel de l'option de vente AG au premier semestre 2018 joue un rôle déterminant dans la gestion du reste de la position de trésorerie : les actifs sont détenus sous forme de liquidités ou de quasi-liquidités pour assurer que les réserves de liquidités et les produits de l'émission de dette envisagée couvrent le passif potentiel. Les versements de dividendes aux actionnaires et les frais de siège sont financés par les remontées de dividendes des compagnies d'assurance opérationnelles d'Ageas.

Ageas est, comme toute autre institution financière, confronté aux risques opérationnels, définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel, des systèmes internes, ou des événements externes.

Les autres risques (risques stratégiques et risques commerciaux) englobent les facteurs internes et externes susceptibles d'impacter la capacité d'Ageas à accomplir ses plans opérationnels et à atteindre ses objectifs ainsi qu'à se positionner pour réaliser une croissance continue et une création de valeur. Ceci inclut des changements de l'environnement externe, dont l'environnement réglementaire, économique, concurrentiel ou le comportement des clients, mais également de l'environnement interne, dont de mauvaises décisions, une mauvaise gestion ou un piètre modèle opérationnel.

D. Valorisation aux fins de Solvency

Solvency II commence par le bilan économique (Market Consistent Balance Sheet) qui exige que les actifs et les passifs soient valorisés à leur « juste valeur ». Conformément à l'article 75 de la Directive européenne SII, les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes. Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Ageas suit la méthodologie et la hiérarchie de valorisation définies dans le Règlement (UE) 2015/35 dans l'ordre suivant :

- Par défaut, prix cotés sur un marché actif pour les mêmes actifs ou les mêmes passifs ;

- prix cotés sur un marché actif pour des actifs ou des passifs similaires, en effectuant des ajustements pour tenir compte des différences ;
- méthodes de valorisation alternatives, en s'appuyant aussi peu que possible sur des données propres à l'entreprise et en utilisant, dans toute la mesure du possible, des données de marché pertinentes.

Pour la valorisation des participations, les méthodes de mise en équivalence ajustée ou méthode de mise en équivalence en IFRS sont utilisées dans le cas où aucun prix coté n'est disponible pour le même actif sur des marchés actifs.

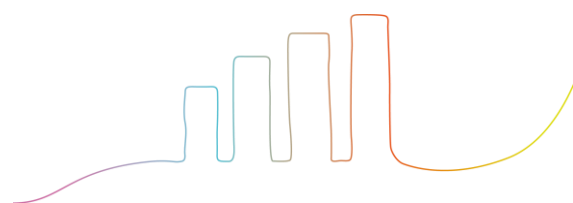
Les différences de valorisation les plus pertinentes entre le bilan IFRS dans les états financiers et le bilan économique établi aux fins de Solvency II sont :

- Les actifs et les passifs non enregistrés à la juste valeur sous IFRS :
 - Les immeubles, prêts et investissements détenus jusqu'à maturité sont enregistrés au coût amorti sous IFRS ;
 - Les passifs découlant de contrat de (ré)assurance et d'investissement doivent être comptabilisés à des valeurs conformes au marché.
- La revalorisation des participations dans des entités d'assurance importantes de l'Espace Économique Européen (EEE) selon la méthode de mise en équivalence ajustée.
- La comptabilisation des passifs éventuels sous Solvency II.
- La décomptabilisation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles sous Solvency II.

E. Gestion du capital

Le principal objectif du processus de gestion de capital est d'optimiser la structure du capital, la composition et l'allocation du capital au sein d'Ageas, de financer une croissance rentable, de protéger la viabilité et la rentabilité et de financer les dividendes du Groupe et de ses filiales.

L'analyse de la qualité des fonds propres d'Ageas (couvrant le SCR du Groupe) indique qu'à la fin de l'année 2017, 86% des fonds propres éligibles sont de la plus haute qualité et capables de totalement absorber des pertes. La somme des éléments Tier 1 avec droits acquis s'élève à 26,5% du total du capital Tier 1 et dépasse donc le seuil réglementaire de 20% pour le capital Tier 1 avec restriction. Les EUR 434 millions supplémentaires sont donc éligibles en tant que capital Tier 2. Le capital Tier 3 représente la part des fonds propres égale aux actifs d'impôts différés comptabilisés dans le bilan économique (EUR 100 millions à la fin 2017). Les fonds propres auxiliaires ne sont pas inclus dans les fonds propres à la fin 2017.



Ageas détient plusieurs instruments hybrides en circulation à la fin 2017, pour un montant d'EUR 2,3 milliards (30% des fonds propres).

Les différences entre les capitaux propres dans les états financiers IFRS et l'excédent d'actifs par rapport aux passifs tel que calculés aux fins de Solvency II (fonds propres) sont essentiellement dues à la reclassification des dettes subordonnées, aux différences de valorisation dues aux actifs et passifs non enregistrés à la juste valeur sous IFRS, à la décomptabilisation du goodwill et d'autres immobilisations incorporelles sous Solvency II, à la décomptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle sous les régimes de solvabilité non réputés équivalents à Solvency II (article 229 de la Directive 2009/138/CE) et à l'exclusion des participations ne donnant pas le contrôle des services annexes, à la revalorisation des participations dans des entités d'assurance selon la méthode de mise en équivalence ajustée, à la déduction du dividende proposé ou prévisible et à l'impact de l'imposition sur les différences susmentionnées.

Le SCR et les fonds propres des participations importantes de (ré)assurance dans l'Espace Economique Européen (EEE) (Tesco et Cardiff Lux Vie) sont inclus proportionnellement, sans effet de diversification pris en compte, conformément à la réglementation Solvency II. Les exigences de valeur et de capital de toutes les autres participations de (ré)assurance (participations ne donnant pas le contrôle en Asie et en Turquie) sont ramenées à zéro dans le calcul de l'adéquation du capital selon Solvency II, car la réglementation de solvabilité des pays concernés n'est pas considérée comme « équivalente » à Solvency II.

Le Pilier 1 (exigences de capital) de Solvency II requiert que les assureurs calculent leur capital de solvabilité requis (SCR) en ayant recours à la formule standard ou à un modèle interne (partiel). La formule standard est déterminée par l'EIOPA, l'organisme européen de réglementation du secteur de l'assurance. Un modèle interne (partiel) (MIP) est conçu par la compagnie d'assurance et approuvé par l'organisme de régulation des assurances. La direction d'Ageas estime qu'étant donné le profil de son portefeuille de risques non-vie, qui consiste principalement en des polices d'assurances dommages particuliers traditionnelles, la formule standard surdimensionne les risques. Pour AG Insurance (AGI), Ageas Insurance Limited (AIL) et Tesco Underwriting (TU), les modèles internes partiels pour la non-vie ont été approuvés par les régulateurs belge et britannique. Ainsi, le Groupe Ageas calcule son exigence de capital réglementaire sous le Pilier 1 sur la base du Modèle interne partiel SCR.

Le Pilier 2 (gouvernance et supervision) couvre la structure et la gestion de l'activité d'assurance et leur gouvernance. Ageas a placé la gestion des risques au cœur de sa prise de décision et a conduit ses propres évaluations internes des risques et de la solvabilité

(ORSA). La direction a conclu via ce processus qu'il existe des zones insuffisamment couvertes par le modèle interne partiel SCR. Une estimation interne convient mieux à la prise de décision commerciale en offrant une meilleure compréhension du profil de risque des segments d'activité ainsi que des risques intrinsèques aux passifs. Ainsi, le Groupe Ageas calcule son exigence interne de capital sous le Pilier 2 sur la base du SCR_{ageas}.

La direction croit que sous le Pilier 2, il est essentiel de reconnaître un risque de crédit lié aux expositions gouvernementales européennes, alors que ce risque est ignoré dans la formule standard SCR. La direction croit également que la formule standard SCR surestime le risque de crédit des entreprises : elle évalue le risque de crédit des entreprises sur la base de la volatilité des écarts de crédit observée, alors qu'une telle volatilité est moins pertinente lorsque, en principe, une stratégie d'achat et de détention est mise en œuvre pour faire correspondre les durations des actifs et des passifs. La direction a également conclu que la formule standard SCR n'est pas adéquate pour mesurer les risques liés aux placements dans les concessions de parking : la formule standard ignore la valeur de ces concessions. Ainsi, Ageas utilise pour sa gestion de capital sous le Pilier 2 une approche basée sur le modèle interne partiel SCR qui inclut des modèles adoptés par le Groupe. Dans cette approche, le risque de spread de la formule standard sur les entreprises est divisé en une charge de spread fondamental et de spread non-fondamental. Le groupe a décidé d'exclure le risque de spread non fondamental sur les entreprises, parallèlement à l'ajout d'une charge pour le risque de spread fondamental sur l'exposition aux gouvernements. Le Groupe applique également un modèle interne immobilier dans lequel la valeur des concessions de parking est comptabilisée et des charges de risque spécifique ont été choisies. A compter du quatrième trimestre 2017, un Modèle des pertes attendues (Expected Loss Model) a été mis en œuvre au sein du Pilier 2. L'objectif principal est de remplacer l'EIOPA VA (correction pour volatilité) actuellement en vigueur, pour absorber la volatilité des spreads à court terme par une modélisation des pertes réalisées dues aux pertes de crédits dans l'interaction des actifs et des passifs. Un « Company Eiopa VA » a été mise en œuvre sur le reste des sociétés.

Ce SCR est appelé le SCR_{ageas}, déclaré par Ageas sous le Pilier 2. Des dispositions transitoires au niveau local pour le Pilier 1 ont été retirées du calcul du SCR_{ageas}.

Le Pilier 3 (déclaration et diffusion) couvre la déclaration aux autorités de surveillance et la diffusion au public. Les informations SCR diffusées par Ageas dans les Etats quantitatifs (QRT) publics sont basées sur le modèle interne partiel SCR.

